

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 1^{er} septembre 2026 portant affectation à la mission « Appui et pilotage » du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2623248A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2021-1550 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2026 portant création de la mission « Appui et pilotage » du Contrôle général économique et financier ;

Vu le décret du 4 novembre 2023 portant détachement, notamment, de Monsieur François SCHOEFFLER dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I) ;

Vu le décret du 1^{er} mars 2024 portant nomination, notamment, de Monsieur Alain GRAS dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I) ;

Vu le décret du 6 mars 2024 portant détachement, notamment, de Monsieur Lionel SIRET dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I) ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2026 portant nomination de Madame Emmanuelle DESCHENES dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II) ;

Sur la proposition du responsable de la mission « Appui et Pilotage » du Contrôle général économique et financier ;

Arrêtent :

Article 1er

Madame Emmanuelle DESCHENES, contrôleur générale économique et financière, et Messieurs François SCHOEFFLER et Lionel SIRET, contrôleurs généraux économiques et financiers, sont affectés à la mission « Appui et Pilotage » du Contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 2

Monsieur Alain GRAS, contrôleur général économique et financier, est désigné coordonnateur du pôle « mission Fondations d'utilité publique et fonds de pérennité » de la mission « Appui et Pilotage » du Contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1^{er} septembre 2026

Pour les ministres et par délégation :

La cheffe du Contrôle général économique et financier,

V. NATIVELLE